



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 16 JUILLET 2020 À 18 H 30 AU LOCAL 300 DU 85 RUE BELLEHUMEUR, GATINEAU, QC, J8T 8B7.

---

### PRÉSENCES

M. Michel Roy, président  
Mme Josée Fillion, présidente-directrice générale (PDG)  
Mme Johanne Asselin, *par visioconférence*  
M. Lucien Bradet, membre observateur, *par visioconférence*  
M. François-Régis Fréchette, *par visioconférence*  
M. Pierre Fréchette, *par visioconférence*  
M. Michel Hébert, *par visioconférence*  
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*  
Mme Charmain Levy, *par visioconférence*  
Mme Claire Major, *par visioconférence*  
Mme Christiane Morin-Carle, *par visioconférence*  
Mme Monique Séguin, *par visioconférence*

### ABSENCES MOTIVÉES

M. Mathieu Nadeau  
Mme Julie Pépin  
Dr Jean-François Simard  
Dr Oussama Sidhom

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (par visioconférence) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe  
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint  
Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)  
Maryse Castonguay, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)  
Dr Guy Morissette, conseiller médical à la direction des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)  
M. Kim Leclerc, adjoint intérimaire à la présidente-directrice générale  
M. Bruno Desjardins, chef de service en communications (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : Mme Nicole Dupuis, conseillère-cadre à la présidence-direction générale – volet soutien administratif

**Une personne assiste à la rencontre.**

---

### NOTES :

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h 00 à 18 h 30. Les points suivants ont été traités :

- Mot du président du conseil d'administration
- Retour sur la visite du Premier ministre M. François Legault, du ministre de la Santé et Services sociaux M. Christian Dubé et du ministre responsable de l'Outaouais M. Mathieu Lacombe
- CHSLD Maniwaki - terrain
- Rapport annuel de gestion 2019-2020

### 1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

**CISSO-442-2020**

ATTENDU que la séance a officiellement lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au local 300 du 85 rue Bellehumeur, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Fillion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- Mme Johanne Asselin
- M. Lucien Bradet, membre observateur

- M. François-Régis Fréchette
- M. Pierre Fréchette
- M. Michel Hébert
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- Mme Monique Séguin

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

ATTENDU que le point 3.3 « Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2019-2020 » est retiré de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

## 2 Période de questions du public - INSCRIPTION OBLIGATOIRE - [cisssso\\_ca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cisssso_ca@ssss.gouv.qc.ca)

Aucun membre du public ne demande la parole.

## 3 Rapports annuels

### 3.1 Application de la politique portant sur les soins de fin de vie – Rapport annuel

Dr Guy Morissette, conseiller médical à la DSPPC dépose et commente le rapport annuel 2019-2020 de l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, le CISSS de l'Outaouais a répertorié les situations suivantes :

- Sédation palliative continue
  - Nombre de sédations palliatives continues administrées : 46
- Aide médicale à mourir
  - Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées : 48
  - Nombre d'aides médicales à mourir administrées : 36
  - Nombre d'aides médicales à mourir non-administrées : 12

En réponse aux questions et commentaires des membres du CA, les précisions suivantes sont apportées:

- Le service couvre l'ensemble du territoire de l'Outaouais, dans l'ensemble de la communauté et non uniquement dans les installations du CISSS de l'Outaouais.
- Le rapport sera transmis selon les balises et un retour est fait sur chaque situation.
- La notion de consentement et la mesure de dérogation de sédation palliative continue sont des aspects importants.
- Aucune donnée qualitative formelle n'est disponible en ce moment. Le rapport couvre uniquement l'aspect quantitatif.

### 3.2 Rapport annuel de gestion 2019-2020

ATTENDU que tout établissement doit préparer un rapport annuel de gestion (article 182.7 de la Loi sur les services de Santé et les Services sociaux);

CISSSO-444-2020



ATTENDU que la circulaire 2020-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux, datée du 26 mai 2020, précise les éléments requis dans le rapport annuel de gestion de même que les modalités de transmission et de diffusion;

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit adopter le rapport annuel de gestion de l'établissement (articles 172 et 405 de la Loi sur les services de Santé et les Services sociaux);

ATTENDU la présentation du rapport annuel de gestion 2019-2020 du CISSS de l'Outaouais lors de la séance plénière non publique du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 16 juillet 2020 à 17 h;

ATTENDU qu'après adoption par le conseil d'administration en séance non-publique, l'établissement doit transmettre au ministre son rapport annuel de gestion dans les trois mois de la fin de son exercice financier;

ATTENDU que la diffusion du rapport annuel doit se faire sur le site Internet de l'établissement au plus tard un mois après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre, mais pas avant ce dépôt;

ATTENDU que le rapport annuel de gestion doit être présenté en séance publique après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport annuel de gestion 2019-2020 du CISSS de l'Outaouais tel que présenté;

D'AUTORISER la présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais à signer le rapport annuel 2019-2020 du CISSS de l'Outaouais;

DE PRÉSENTER le rapport annuel de gestion en séance publique après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre et de le diffuser sur le site Internet de l'établissement au plus tard un mois après son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre, mais pas avant ce dépôt.

#### 4 Comité de vérification

##### 4.1 Rapport du président du comité - séance du 14 juillet 2020

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte-rendu de la séance du 14 juillet 2020 :

- Le comité a eu lieu ce mardi et il y avait quorum. Le sujet principal a été la révision du budget. Le comité de vérification recommande l'adoption du budget.

##### 4.2 Adoption du budget 2020-2021

**CISSSO-443-2020**

ATTENDU que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le 3 juillet 2020, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2020-2021;

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition



d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

ATTENDU que le budget proposé respecte les orientations budgétaires adoptées par les membres du comité de vérification;

ATTENDU que le comité de vérification a suivi les travaux budgétaires tout au long du processus;

ATTENDU que la direction de l'établissement présente un budget d'exploitation équilibré au montant de 961 715 251 \$ pour un total de 1 000 475 251 \$ en incluant le budget d'immobilisation, respectant la Loi sur l'équilibre budgétaire;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le budget 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais tel que présenté;

D'AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

## 5 Gouvernance

### 5.1 Démission d'un membre du conseil d'administration

CISSSO-445-2020

ATTENDU que M. Mme Julie Pépin a déposé le 24 juin 2020 une lettre dans laquelle elle annonce la démission de ses fonctions au sein du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais ;

ATTENDU que le conseil d'administration doit accepter la démission d'un de ses membres (article 8.2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU que des démarches sont effectuées auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour identifier des candidats pour combler le poste vacant;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Mme Julie Pépin à titre de membre du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

DE POURSUIVRE les démarches auprès du MSSS afin de combler le poste vacant.

## 6 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

### 6.1 Remerciement à l'endroit d'un membre du C.A. du CISSS de l'Outaouais

CISSSO-446-2020

ATTENDU que Mme Julie Pépin a œuvré depuis le 30 septembre 2015 au sein du conseil d'administration (C.A.) du CISSS de l'Outaouais en tant que membre indépendant;

ATTENDU que Mme Julie Pépin quitte ses fonctions au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 16 juillet 2020;



ATTENDU que Mme Julie Pépin a apporté une valeur ajoutée importante aux travaux du C.A. du CISSS de l'Outaouais et de ses comités et a œuvré avec professionnalisme, collaboration, engagement et bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER Mme Julie Pépin pour sa participation et son implication au C.A. du CISSS de l'Outaouais de septembre 2015 à juillet 2020 et d'en faire mention dans l'Info-CA.

**7 Date de la prochaine séance régulière : 17 septembre 2020**

**8 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 18.

---

Michel Roy  
Président

---

Josée Filion  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 17 septembre 2020, résolution CISSSO-455-2020.

---

**NOTE :** *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

---

